




- (1) **CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE**
- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé
en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**
- (3) Numéro du certificat d'examen CE de type : **ISSeP13ATEX024X**
- (4) Appareil : Détecteur de niveau ou de débit Thermatel type TD1/TD2.
- (5) Demandeur – Fabricant – ~~Représentant autorisé sur le territoire de la Communauté :~~
Magnetrol International N.V.
- (6) Adresse : Heikensstraat 6
B - 9240 Zele
- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci est spécifié dans l'annexe de ce certificat et dans les documents qui s'y rapportent.
- (8) ISSEP, organisme notifié n° 0492 conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.
- Le rapport confidentiel n° 13017 présente les résultats des examens et des essais.
- (9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité aux documents :
- EN 60079-0 : 2012 EN 60079-1 : 2007
 - EN 60079-11 : 2012 EN 60079-26 : 2007
- (10) Le symbole "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro du certificat signifie que l'appareil ou le système de protection est soumis aux conditions spéciales d'utilisation en toute sécurité définies dans l'annexe du certificat.
- (11) Ce CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE se rapporte uniquement à la conception, l'examen et les essais de l'appareil ou du système de protection spécifié, conformément à la Directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive peuvent être imposées aux procédés de fabrication et à la fourniture de ce matériel ou système de protection. Celles-ci ne sont pas couvertes par ce certificat.
- (12) Le marquage de l'appareil ou du système de protection comprend les indications suivantes :

 II 1/2 G / Ex d+ib, d [ib] IIC T5...T4 Ga/Gb

Colfontaine, le 25.07.2013.

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC
Zoning A. Schweitzer, rue de la Platerie
B-7340 COLFONTAINE (Wasmès)
Tél: ++ 32 65 610811 – Fax: ++ 32 65 610808
colfontaine@issep.be


Marcel LAMBERT,
Directeur.

Ce certificat ne peut être reproduit que dans son intégralité, y compris l'annexe, sans aucune modification



(13)

ANNEXE

(14)

CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE N° ISSeP13ATEX024X

(15) Description de l'appareil

- Transmetteur de niveau ou de débit Thermatel type TD1/TD2.
- Cet appareil est constitué :
 - D'un boîtier antidéflagrant en alliage d'aluminium ou en acier inoxydable contenant les équipements électroniques.
 - D'une traversée de fils vissée sur la base du boîtier.
 - D'un détecteur fixé directement sur la traversée ou via un tube d'extension.
- Cet appareil porte la désignation de type : T D X - X X X X - X C X.

Classes de températures

- La classe de température est T5 lorsque l'appareil est utilisé dans la gamme de température ambiante - 40° C ≤ Ta ≤ +40° C.
- La classe de température est T4 lorsque l'appareil est utilisé dans la gamme de température ambiante - 40° C ≤ Ta ≤ +70° C.

Caractéristiques électriques

- Modèle TD1
 - Um = 24 V.
 - Pour le relais : Um = 24 V.
- Modèle TD2
 - Um = 250 VAC ou 24 VDC.
 - Pour le relais : Um = 250 VAC / Im = 5 A.

Epreuves individuelles

- Le constructeur doit effectuer les vérifications et épreuves individuelles nécessaires pour garantir que le matériel électrique produit est conforme à la spécification soumise à la station d'essais avec le prototype.
- Les boîtiers sont dispensés de l'épreuve individuelle de surpression de EN 60079-1. Toutefois le tube d'extension avec sa sonde sera soumis à une épreuve de surpression sous la valeur de 2000 Pa (20 bar) minimum pendant au moins 10 secondes (maximum 60 secondes).
- Chaque transformateur doit subir les épreuves diélectriques prévues à l'article 11.2 de EN 60079-11. La tension d'essai entre les primaires et les secondaires doit être d'au moins 2500 V.

(16) Rapport n° 13017 complété par 15 documents.

(17) Condition spéciale pour une utilisation sûre : Néant

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité : Couvertes par les normes listées au point 9 et par les documents descriptifs du constructeur.

Ce certificat ne peut être reproduit que dans son intégralité, y compris l'annexe, sans aucune modification